



Studio Petits Pas et Cie
Inscription 2023/2024

NOM :

PRÉNOM:

Date de naissance: / /

Adresse postale:

Mail: (pour les mineurs, celui des parents)
.....@.....

Téléphone: (pour les mineurs, celui des parents)
.....

Studio rue Louis Combes

Studio rue Ulysse Gayon

Cours choisis (discipline/niveau/horaire):

.....
.....
.....
.....

Cette fiche est à remplir et à déposer lors de votre inscription à l'accueil du Studio ou auprès de votre professeur, accompagnée du règlement intérieur signé.

Dans le cas d'une ré-inscription, votre dossier doit être déposé complet : Fiche remplie, règlement intérieur signé, et intégralité des chèques demandés : Adhésion annuelle + sept, et trois chèques trimestriels.

Dans le cas d'une nouvelle inscription, le même dossier doit être remis après votre cours d'essai et la validation de votre choix par le professeur.

Chaque élève doit être en possession d'un certificat médical à jour qu'il peut conserver et nous apporter en cas de besoin.

REGLEMENT INTERIEUR

Studio Petits Pas

Un certificat médical est obligatoire pour toute inscription .

Les élèves sont tenu(e)s d'assister aux cours en tenue de danse (justaucorps, collants ou pantalon de danse), les cheveux parfaitement attachés et sans bijoux.

Les cours et les répétitions ont lieu sans public dans les studios.

Les élèves sont sous la responsabilité de leur professeur pendant la durée de leur cours, et en aucun cas au delà. Pour une question de sécurité, de responsabilité et de quiétude pendant les cours, il n'est pas possible que les enfants soient laissés seuls dans le centre de danse lorsqu'ils n'y ont pas cours.

Les parents sont priés d'être présents lorsque le cours se termine et de signaler au professeur tout changement exceptionnel concernant le départ de leur enfant. A l'heure où nous éditons ce règlement, le protocole sanitaire nous impose de réduire de quelques minutes certains cours, afin de faciliter la circulation des élèves dans l'établissement. Les parents des cours concernés en seront informés.

Les tarifs sont forfaitaires et incluent tous les cours dispensés entre septembre et juin. Ils comprennent les répétitions supplémentaires et tiennent aussi compte des périodes de fermeture, jours fériés ou vacances scolaires. Les modifications d'emploi du temps sont annoncées par le professeur, affichées au centre de danse et/ou adressées par mail aux familles.

En cas de suspension temporaire des cours, due à une fermeture administrative pour raison sanitaire, la continuité pédagogique sera assurée en distanciel pour tous les niveaux: les frais pédagogiques seront donc maintenus.

Pour les forfaits 1 cours ou 2 cours/semaine:

les cours sont payables au trimestre à l'exception du mois de septembre (mensuel). Soit: 1 chèque incluant l'adhésion annuelle + septembre et 3 chèques de règlement trimestriel à l'ordre de Studio Petits Pas.

Pour les forfaits comprenant plus de 2 cours/semaine:

il est possible de régler mensuellement.

Dans ce cas, il sera déposé 1 chèque incluant l'adhésion annuelle + septembre, 9 chèques de règlement mensuel (à l'ordre de Studio Petits Pas).

Tout trimestre commencé est dû.

Les règlements doivent être remis en totalité lors de l'inscription.

Les cours manqués peuvent être rattrapés, rue Ulysse Gayon ou rue Louis Combes, selon l'emploi du temps proposé et en fonction du niveau de l'élève.

Les élèves participant aux spectacles, rencontres chorégraphiques, préparations de concours ou autre projet de scène en groupe, s'engagent à assister à toutes les répétitions. Les frais de costumes sont à la charge des familles.

Dans le cadre des cours, des stages ou des représentations, le Studio Petits Pas peut être amené à prendre des photos ou à filmer. Ces images peuvent être utilisées pour la promotion du centre de danse (site internet / plaquettes de présentation) sans contrepartie financière.

NOM DE L'ELEVE:

Représentant légal pour les mineurs:..... ,
reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur du Studio Petits Pas.

Fait à Bordeaux le

Signature: